



Procès-verbal Conseil d'établissement de l'école

Internationale Guy-Drummond

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : ☐ 1475 Av. Lajoie
☐ Rencontre virtuelle

Heure : 16h40

Séance : ☐ Ordinaire
☐ Extraordinaire

Date : 2026-06-16

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	E : école T : Teams	Présent	Absent
Parents			
Yves Plourde	E	☐	
Marie-Frédérique Biron	E	☐	
Elizabeth Villeneuve	E	☐	
Emmanuelle Deneault	E	☐	
Magdalena Zdebik	T	☐	
Véronique Laberge-Gaudin remplacée par Roxana-Gabriela Burchi	A	☐	
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)			
Nadine Desjardins	E	☐	
Caroline Lussier	E	☐	
Laurence Pilon	E	☐	
Catherine Vaillancourt	E	☐	
Annie Perreault	E	☐	
Fifi Nemmas	E	☐	
	A	☐	
Membres de la communauté			
	☐	☐	
	☐	☐	

Dir. école : Manuela Vlad-Sabie

Dir. adjointe : Fannie Perras

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 16 :40 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Numéro de résolution : 53

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Laurence Pilon et appuyé par Nadine Desjardins.
Numéro de résolution :	IL EST RÉSOLU QUE ☐ L'ordre du jour proposé est adopté sans modifications. OU ☐ L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité.

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Il n'y a pas de question

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026.

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 7 avril 2026.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal en ajoutant l'approbation de la lettre de Nadine.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Annie Perreault et appuyé par Magdalena.
Numéro de résolution :55	IL EST RÉSOLU QUE ☐ Le procès-verbal est approuvé sans modification et la lecture en est dispensée. OU ☐ Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes : , et la lecture en est dispensée.

Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté	
5. Politique environnementale 2025-2026	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé Yves Plourde par et appuyé par Véronique Laberge Gaudin .
Numéro de résolution : 56	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

6. Budget prévisionnel 2026-2027	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Laurence Pilon et appuyé par Marie-Frédérique Biron .
Numéro de résolution : 57	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

7. Calendrier scolaire 2026-2027 (mise à jour)	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Elizabeth Villeneuve et appuyé par Caroline Lussier .
Numéro de résolution : 58	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

8. Principes d'encadrement	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Catherine Vaillancourt et appuyé par Laurence

	Pilon .
Numéro de résolution : 59	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

9. Contributions financières (frais chargés aux parents) 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Nadine Desjardins et appuyé par Caroline Lussier .
Numéro de résolution : 60	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité

10. Fournitures scolaires 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Annie Perreault et appuyé par Magdalena .
Numéro de résolution : 61	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

11. Règles de fonctionnement du service de garde

CONSIDÉRANT QUE	
	Il est proposé par Laurence Pilon et appuyé par Marie-Frédérique Biron
Numéro de résolution : 62	

12. Journées pédagogiques au service de garde 26-27

CONSIDÉRANT QUE	
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Elizabeth Villeneuve et appuyé par Véronique Laberge Gaudin .
Numéro de résolution : 63	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

13. Parascolaire 26-27	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé Marie-Frédérique Biron par et appuyé par Elizabeth Villeneuve .
Numéro de résolution : 64	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

14. Contrat des services alimentaires	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Veronique Laberge Gaudin et appuyé par Annie Perreault .
Numéro de résolution : 65	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

15. Bilan lutte contre l'intimidation 25-26	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Veronique Laberge Gaudin et appuyé par Laurence Pilon .
Numéro de résolution : 66	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

16. Révision annuelle du projet éducatif	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Yves Plourde et appuyé par Nadine Desjardins .

Numéro de résolution : 67	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

17. Sortis et bris d'horaire	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Véronique Laberge Gaudin et appuyé par Emmanuelle Deneault .
Numéro de résolution : 68	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

18. Rapport de la présidente du CE	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Catherine Vaillancourt et appuyé par Elizabeth Villeneuve .
Numéro de résolution : 69	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

Points d'information

19. Varia

Manuela présente le budget des mesures dédiées et protégées 2025-2026.

7. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Annie Perreault et appuyé par Marie-Frédérique.
Numéro de résolution :70	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 18h30

8. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence

Direction d'établissement